



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **PLAN D' ACTIONS FACE A LA CRISE APICOLE & DISPOSITIFS CONJONTURELS A DESTINATION DES APICULTEURS**

# Plan d'actions face à la crise apicole

Le plan d'actions est structuré en **4 axes**, comprenant des **dispositifs conjoncturels** et des **mesures structurelles** visant à accompagner la filière apicole dans la durée

## **Axe 1. Lutter contre les fraudes et améliorer la transparence de l'information du consommateur**

⇒ axe qui s'inscrit dans la suite de la révision de la directive Miel, soutenue activement par la France, et co-porté avec la DGCCRF

Ces actions se traduiront notamment par :

- ✓ un approfondissement des contrôles sur l'authenticité et la qualité des miels
- ✓ la révision du décret miel pour améliorer l'étiquetage de l'origine des mélanges de miels

# Plan d'actions face à la crise apicole

## Axe 2. Communiquer positivement sur le miel et autres produits de la ruche

⇒ axe mobilisant une enveloppe de 500 k€ (dont crédits du PSA) pour soutenir les actions de communication et de promotion du miel et autres produits de la ruche

Ces actions prendront notamment la forme de :

- ✓ un soutien aux actions portés par les syndicats, associations et ODG porteurs de SIQO (dossiers déposés dans le PSA 2023 pour 230 K€)
- ✓ un soutien aux actions de promotion-communication portées par l'Interprofession

# Plan d'actions face à la crise apicole

## **Axe 3. Améliorer la connaissance du marché du miel et autres produits de la ruche et encourager les partenariats entre producteurs et conditionneurs**

⇒ axe qui fera l'objet de GT dédiés sous l'égide de FranceAgriMer

Ces actions pourront prendre la forme de :

- ✓ un soutien renforcé aux études pour améliorer la connaissance du marché et de la filière en général
- ✓ un appui à l'élaboration des indicateurs (indicateurs de coût de production et indicateur de prix de marché « EGALIM 2 »...) pouvant faciliter la contractualisation/partenariats amont-aval

# Plan d'actions face à la crise apicole

## Axe 4. Conforter la résilience de la filière apicole

- ✓ dispositifs conjoncturels
- ✓ renforcement du soutien de l'Etat à hauteur de 200 K€ sur les actions sanitaires conduites par la filière
- ✓ et engagement de travaux pour réduire l'impact du frelon asiatique

# Cadre de travail sur les dispositifs conjoncturels

- Dispositifs conjoncturels à hauteur d'une enveloppe de 5M€
- Dispositifs visant à passer le cap de la crise
- Base juridique des dispositifs : régime de *minimis* agricole
- Deux types de dispositifs visant à répondre à deux situations :
  - avances de trésorerie remboursables pour les apiculteurs ayant des difficultés de commercialisation et d'écoulement des stocks de miel en 2023
  - prise en charge d'une partie des pertes économiques pour les apiculteurs ayant des difficultés de production touchés depuis plusieurs années par des aléas climatiques
- Incluant une prise en charge de cotisations MSA

# Questions sur les dispositifs conjoncturels (hors prise en charge de cotisations MSA)

Pour les dispositifs visant à pallier les difficultés de commercialisation et compenser une partie des pertes de production :

- Bénéficiaires : apiculteurs professionnels, quels critères ?
- Quel indicateur pour évaluer les difficultés rencontrées et constater les pertes : perte d'EBE, marge brute, chiffre d'affaire, stocks ?
- Quelle période indemnisée et quelle période de référence ?
- Quel seuil de pertes/baisse des ventes (et un seuil d'aide) ?
- Documenter et objectiver les pertes : quelles pièces justificatives probantes et contrôlables : attestation comptable, autres documents ?
- Risque de surcompensation → quels dispositifs indemnisent le même objet sur la même période (dispositifs bio 2023 et 2024, aides conjoncturelles régionales, ISN) ?

# Méthode et calendrier de travail

- Contributions écrites attendues sur les dispositifs conjoncturels
- Réunion de restitution fin mars à définir
- Réflexions à engager rapidement avec tous les maillons sur l'axe 3 du plan